



A.P.P.P.

5 impasse Pigno 34350 Valras-Plage

Site : www.apppvalras.org

Tel : 04 67 39 53 61

E-mail : apppvalras@orange.fr

Valras-Plage le 12 Mars 2008

Les Derniers Embruns

Lors de sa dernière réunion, le bureau de l'APPP a pris un certain nombre de décisions :

Site Internet, nouvelle adresse : www.apppvalras.org , une rubrique occasions a été créée, si vous souhaitez vendre (Bateau, matériel, etc.) ou si vous recherchez (Bateau, matériel, etc.)Ecrivez nous :

APPP 5 Impasse Pigno 34350 Valras Plage ou envoyez-nous un Mail à apppvalras@orange.fr ou téléphoner au 04 67 39 53 61, votre annonce sera mise sur notre site. L'adresse de notre site sera mise sur celui de l'office du tourisme.

Des affiches format A4 précisant les buts et les coordonnées de l'APPP ainsi que le calendrier de nos manifestations seront mises dans tous les ports et à l'office du tourisme.

Le LOTO du 28 Février a été un grand succès, merci aux nombreux membres de l'association présents.

Le bureau a décidé de proposer une formation en vue de l'obtention du **Certificat Restreint de Radiotéléphonie, obligatoire à tout possesseur d'une VHF marine portable ou non.**

Cette formation aura lieu les Samedi 5, 12 et 19 Avril de 10 h à 12 h à la salle Valmer à Valras-Plage. L'examen aura lieu en principe entre le 21 Avril et le 19 Mai à Valras ou au Cap d'Agde.

Coût de l'ensemble de l'examen : 78 € inscription à l'examen (Agence des Fréquences), supplément de 10 € à l'APPP comprenant les trois réunions de formation, la fourniture du manuel officiel de préparation (68 pages), le formulaire d'inscription et une enveloppe pré-timbrée à l'adresse de l'ANF.

Cotisation à l'APPP de 16 € pour les non adhérents.

Inscription à l'APPP au plus tard le lundi 24 Mars 2008

Courrier, E-mail ou Téléphone.

Cotisations 2008 : aux adhérents qui n'ont pas encore renouvelé leurs adhésions, merci de bien vouloir nous faire parvenir un chèque de 16 € à l'ordre de l'APPP ou de 27 € si vous souhaitez aussi adhérer à la FNPPSF et recevoir le journal trimestriel « Pêche Plaisance ».

Le conseil portuaire du port de Valras-Plage doit avoir lieu fin Mars, merci d'envoyer toutes vos questions par courrier ou par e-mail à l'APPP.

Les membres de l'association qui ont adhéré aussi à la FNPPSF peuvent déduire une partie des deux cotisations sur leur déclaration d'Impôts. (Reçu fiscal joint.)

Dernière nouvelle de la Fédération

Communiqué de la CNPPM : Confédération Nationale de la Plaisance et de la Pêche en Mer, (FFPM + FNPPSF)

LA PECHE SPORTIVE ET RECREATIVE EST EN GRAND DANGER.

Suite aux orientations retenues lors du Grenelle de l'Environnement où différents chantiers opérationnels ont été lancés depuis décembre dernier au nombre desquels figure un Comité appelé COMOPS.

Celui-ci est spécialement dédié à la « gestion intégrée mer-littoral » piloté par Jérôme BIGNON député de la Somme et Président de la Commission Permanente du Conseil National du Littoral.

Ce COMOPS s'intéresse, entre autre chose à la pêche sportive et récréative avec pour but de mettre en place une réglementation encadrant cette activité.

Il faut observer qu'aucune Fédération ou Association représentatives des pêcheurs sportifs et récréatifs ne sont conviées aux débats, par contre les pêcheurs professionnels y sont.

Pour le moment, les discussions porteraient principalement sur trois axes :

Mise en place d'un permis mer

Instauration de période de fermeture

Etablissement d'un PMA (Prélèvement Maximum Autorisé)

Des discussions se déroulent également concernant la pêche à pied qui fera elle aussi l'objet d'une réglementation.

Jean KIFFER et Louis MORVAN co-présidents de la CNPPM ont été amenés à préciser leurs points de vues au cours d'une réunion qui s'est tenue Mardi 19 Février dernier, dans les locaux du CSNP à savoir et en préalable à toute mise en place de textes législatifs :

Toute décision concernant les pêcheurs sportifs et récréatifs devra aussi s'appliquer aux pêcheurs professionnels

La CNPPM :

Est d'accord sur le repos biologique qu'elle demande déjà depuis plusieurs années.

S'oppose à la mise en place d'un permis de pêche mer et à l'établissement d'un PMA.

Demande :

Une intensification des contrôles pour lutter contre le braconnage.

Que la liste des tailles minimales de prise des poissons, actuellement au point mort à la DPMA, soit réactualisée au plus vite.

Jean KIFFER

Louis MORVAN

Suite a ce communiqué, la CNPPM a demandé à Mr Jean Louis BORLOO, Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable d'être représentée dans le sous groupe Pêche en Mer.

BON VENT, BONNE MER

Le Président
Jean Paul PALACIO

Le Secrétaire
Jean Claude CHAULET

Association de Protection Plaisance et Pêche